

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 mars 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/01

OBJET : Collèges publics et privés - Budget primitif 2009.

- Divers cantons.

RÉSUMÉ : Les propositions d'inscriptions de crédits suivantes sont destinées à permettre la mise en œuvre des politiques relevant des collèges publics et privés, y compris les programmes "Aides à la pédagogie et aides à la scolarité des collégiens".

Pour 2009, l'ensemble des propositions de ce rapport s'élève à 24,5 M€ pour le fonctionnement et représente une hausse de 3 % par rapport au BP 2008 à périmètre égal. En effet, à partir de 2009, suite à la régularisation des activités du laboratoire d'analyse dans le budget général, les crédits 2009 ne comprennent plus de subvention d'équilibre au LDA, (1,2 M€ en 2008) au titre de la sécurité alimentaire.

En investissement, la totalité des crédits proposés dans ce rapport s'élève à 10 M€ et augmente de 5,4 M€ par rapport à 2008, soit une hausse de 117,4 % notamment due à la création d'une opération nouvelle TICE, dans le cadre de la démarche « Collège du XXI^{ème} siècle », et à l'accélération de l'informatisation des collèges et des SEGPA.

Le dispositif de recours à des associations intermédiaires pour le remplacement des Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) sera étendu en 2009 avec une proposition d'enveloppe de 0,3 M€ contre 0,2 M€ en 2008.

Ce rapport regroupe les dépenses et les recettes relatives à l'activité des collèges publics et privés : entretien et équipement des locaux, soutien aux actions pédagogiques, aides destinées aux familles des collégiens (aides à la scolarité, aide à la restauration scolaire).

L'évolution des dépenses consacrées aux collèges publics et privés s'établit comme suit :

Les dépenses de fonctionnement

Pour 2009, les propositions concernant le fonctionnement propre des **collèges publics** s'élèvent à 15,8 M€ contre 15,2 M€ en 2008, soit une hausse de 4,1 % à périmètre constant (hors subvention d'équilibre imputer sur ce secteur, à destination du Budget annexe laboratoire départemental). D'autres politiques s'inscrivent dans le cadre de l'action du Département en direction des établissements scolaires notamment les aides à la pédagogie et les aides à la scolarité des collégiens ; ces deux actions s'élèvent respectivement à 0,32 M€ pour 2009 contre 0,34 M€ en 2008 et 4,36 M€ pour 2009 contre 4,3 M€ en 2008.

Enfin, de par la loi, le Département participe au budget des **collèges privés** à hauteur de 4,02 M€ en 2009 contre 3,96 M€ en 2008, soit une hausse de 1,5 %.

Le total des dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés est supérieur de 3 % à périmètre constant par rapport à 2008 pour trois raisons :

- l'augmentation de l'enveloppe participation au budget des collèges publics (+ 2,3 %) qui totalise 14,36 M€ de crédits inscrits contre 14 M€ en 2008 ;

- l'enveloppe du dispositif de recours à des associations intermédiaires pour renforcer la mission de la brigade de remplacement ATTEE est augmentée de 0,1 M€ pour passer à 0,3 M€. Cette action lancée fin 2007 est particulièrement appréciée par les chefs d'établissements et les associations intermédiaires. Au total en 2008, 0,25 M€ (BP + DM) ont été inscrits et ont été intégralement engagés.

- il est à souligner l'augmentation des dépenses d'assurance en direction des collèges passant de 0,51 M€ en 2008 à 0,6 M€ en 2009, soit une hausse de 17,4 % .

Les dépenses d'investissement

Le Département finance également les équipements en direction des collèges publics (achat de matériel divers, TICE,...) et aide les collèges privés dans leurs dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement des **collèges publics** (hors Aides à la pédagogie) représentent 3,37 M€ de propositions d'inscriptions de crédits de paiement en 2009 dont 2,1 M€ concernant les ouvertures d'AP nouvelles ; ces AP nouvelles s'élèvent à 2,73 M€. En 2008, 3 M€ de CP avaient été ouverts dont 2 M€ concernant les ouvertures d'AP nouvelles.

Les propositions de crédits de paiement 2009 du programme « **aides à la pédagogie** » augmentent nettement par rapport à 2008 passant de 1,37 M€ à 6,3 M€. Ainsi, les AP nouvelles s'élèvent à 5,3 M€ dont 4,75 M€ de crédits de paiement 2009. Cette hausse importante est due notamment à la continuité du plan E.TIC I, l'anticipation du plan E.TIC II (création d'une préfiguration dès 2009 avec l'ouverture d'une AP de 0,8 M€ dont 0,5 M€ de CP 2009) et la création d'une opération TICE, dans le cadre de la démarche « Collège du XXIème siècle », de 4 M€ d'AP et de CP dès 2009).

Enfin, la participation du Département aux dépenses d'investissement des **collèges privés** varie en fonction du nombre et de l'importance des dossiers de demandes de subvention envoyés chaque année par les collèges privés. Au vu de leur augmentation croissante, les propositions de CP 2009 s'élèvent à 0,28 M€ contre 0,2 M€ en 2008.

Les propositions d'investissement concernant les programmes collèges publics et privés (sans prendre en compte le programme aides à la pédagogie) augmentent de 13,9% par rapport à 2008.

Les recettes dédiées aux collèges évoluent de la façon suivante :

Au BP 2008, les recettes inscrites au budget du Département représentaient respectivement 3,6 M€ en fonctionnement et 0,23M€ en investissement.

Je vous propose d'inscrire en 2009 un montant de 3,7 M€ en fonctionnement (+3 %) et 0,16M€ en investissement (- 32,5 %)

Les recettes de fonctionnement recouvrent la participation des familles au titre des personnels de restauration pour 3,4 M€ , le remboursement de sinistres dans les collèges publics pour 0,2 M€, le remboursement d'intérêts sur les emprunts contractés pour les collèges privés pour 0,08 M€ (-9,1%).

La participation de l'Etat pour les conventions de restauration, la compensation du forfait externat pour les TOS des collèges privés ainsi que les produits des assurances sont prises en compte dans le rapport budgétaire global.

Les propositions d'inscriptions ou de réajustement de crédits qui font l'objet du présent rapport sont destinées à permettre la mise en œuvre des politiques relevant des programmes Collèges publics et privés :

- autres dépenses des collèges publics et participations aux budgets des collèges publics (A),
- Equipements des collèges publics (B),
- Collèges privés et annexes de l'enseignement spécialisé (C),
- Aides à la pédagogie (D)
- et enfin Aides à la scolarité des collégiens (E).

A/ PROGRAMME "COLLEGES PUBLICS"

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009
"AUTRES DÉPENSES DES COLLÈGES PUBLICS".

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Assurances pour les sinistres des collèges	600 000
Autres dépenses pour les collèges publics	163 000
Collèges publics Associations intermédiaires	300 000
Equipement de la brigade ATTEE	13 000
Frais de fonctionnement des véhicules des collèges	24 600
Locations de logements pour les collèges	30 000
Sinistres des véhicules des collèges	3 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	1 133 600

Opération "assurances pour les sinistres des collèges" : 600 000 €

Ces crédits d'un montant de 600 000,00 €, contre 511 000 € en crédits ouverts au BP 2008, concernent les réparations immobilières relevant des dépenses de fonctionnement, le remplacement de petits matériels et produits alimentaires en cas de sinistres dans les collèges. Compte tenu d'une augmentation régulière du nombre de sinistres et du coût des réparations, le total des crédits inscrits en 2008 s'est élevé à 773 651,72 €.

Cette somme est décomposée comme suit :

- entretien et réparation des bâtiments589 000 €
- fourniture de petits équipements8 000 €
- produits alimentaires3 000 €

Opération "autres dépenses pour les collèges publics" : 163 000 €

Pour l'exercice 2009, ce poste de dépenses est en hausse de 3 000 € par rapport au budget 2008.

Il a pour vocation de prendre en charge les frais consécutifs aux prestations de déménagement dans les collèges publics, les centres d'information et d'orientation et la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Opération "contrat insertion pour la brigade ATTEE" : 300 000 €

Cette opération "contrat insertion brigade ATTEE", initialement créée en Décision modificative n°2 de l'exercice 2007 pour un montant de 20 000 €, a été reconduite au budget 2008 à hauteur de 200 000 €, abondée de 50 000 € à la DM1. En raison de la pertinence de la réponse aux besoins de cette opération, je vous propose de porter l'inscription 2009 à 300 000 €.

Opération "équipement de la brigade ATTEE" : 13 000 €

La brigade de remplacement ATTEE a commencé à être équipée en 2008 de matériel d'hygiène et de sécurité adéquat notamment de vêtements de protection individuels. Afin de poursuivre l'effort d'équipement de la brigade, je vous propose d'allouer une enveloppe de 13 000 € au titre de 2009.

Opération « frais de fonctionnement des véhicules des collèges" : 24 600 €

Pour l'exercice 2009, je vous propose d'inscrire 24 600 € pour cette opération : cela correspond à la couverture des primes d'assurances des 125 véhicules affectés aux collèges et à l'acquisition des cartes grises des 5 véhicules supplémentaires qui sont prévus pour les collèges.

Opération " locations de logements pour les collèges" : 30 000 €

Cette opération, estimée à **30 000 €**, est destinée à couvrir l'ensemble des loyers et charges dus par le Département pour le logement des personnels de collège en l'absence de logement de fonction (cas des collèges de Brou-sur-Chantereine et Lelorgne de Savigny à Provins). Son montant est supérieur à celui de 2008 (22 000 €) en raison de la nécessité de loger à l'extérieur du collège le gardien du collège « Paul Langevin » à Mitry-Mory le temps des travaux d'extension réhabilitation de l'établissement.

Opération "**sinistres des véhicules des collèges**" : 3 000 €

Cette opération concerne les dépenses de réparations des véhicules de plus de 5 ans qui sont prises en charge par le Département dans le cas de sinistres dont les agents du Département sont responsables (prise en charge totale ou partielle selon le pourcentage de responsabilité). Au 1er janvier 2009, 99 véhicules affectés aux collèges auront plus de 5 ans.

De plus, une franchise de 338 € sur les garanties « Dommages » et « Vols » est appliquée dans le cas de sinistres dont les agents sont responsables (véhicules de moins de 5 ans).

Enfin, les frais de gardiennage des véhicules sinistrés sont imputés sur cette ligne budgétaire.

C'est pourquoi, je vous propose de prévoir un crédit prévisionnel de 3 000 €

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève à 1 133 600 € pour les dépenses de fonctionnement de l'enveloppe 2009 "autres dépenses des collèges publics".

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009
"COLLÈGES PUBLICS – RESTAURATION SCOLAIRE".

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Autres dépenses liées à la restauration scolaire	2 000
Audit en conseil et sécurité alimentaire	130 000
Transfert convention de restauration	170 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	302 000

Opération "**autres dépenses liées à la restauration scolaire**" : 2 000 €

Cette opération créée en 2008 a été reconduite en 2009 ; elle consiste à permettre de la réactivité dans le traitement des dépenses urgentes et exceptionnelles occasionnées par la demi-pension.

Un marché d'audit en conseil et sécurité alimentaire a été notifié en août 2008.

Il doit permettre de réaliser une analyse approfondie de l'application des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire ainsi qu'une analyse des coûts de production des repas dans les demi-pensions des collèges seine-et-marnais. L'inscription initiale était de 200 000 €, 130 000 € ont été restitués en DM2 2008. Je vous propose de les réinscrire pour 2009 (dernière phase).

Opération "**transfert des conventions de restauration**" : 170 000 €

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confie aux Départements la responsabilité de la restauration des collégiens. Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'Etat ne délègue plus les crédits destinés aux collèges de Seine-et-Marne dont le service de restauration était assuré par une collectivité locale.

C'est pourquoi le Département doit verser des subventions aux collèges "Fernand Gregh" de Champagne-sur-Seine et "Arche Guédon" de Torcy. Pour mémoire en 2008, la subvention versée était de 155 352 €, montant compensé par une fraction de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).

Je vous propose de reconduire pour 2009 le crédit de 170 000 € pour cette opération.

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009
"PARTICIPATION AUX BUDGETS DES COLLEGES PUBLICS"

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Participation aux budgets des collèges publics	14 170 000
Nettoyage des vitres	158 000
Participation pour le collège de Puiseaux	18 000
Participation au budget des collèges publics liée à la restauration scolaire	10 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	14 356 000

Opération « **participation aux budgets des collèges publics** » : 14 170 000 € et
opération « **participation au budget des collèges publics liée à la restauration scolaire** » : 10 000 €

Au cours de sa séance du 24 octobre 2008, notre Assemblée a déjà réparti entre les 125 collèges que compte le département des subventions initiales de fonctionnement représentant un total de 13 669 043 € soit une progression de 3,67 % contre 2,76 % l'année précédente.

Des subventions complémentaires devront être attribuées en cours d'année afin de tenir compte des effectifs retenus dans les résultats de l'enquête dite "lourde" de l'Inspection Académique et des situations particulières notamment en matière de viabilisation et d'entretien et de dépenses à caractère exceptionnel. A ce titre, depuis 2008, il est prévu de contenir, à hauteur de 500 000 € chaque année, les subventions complémentaires. L'objectif a été atteint pour 2008 avec un peu plus de 420 000 € de subventions complémentaires attribuées. La politique de recours au fonds de réserve des établissements qui le permettent, prônée par le Département, a produit ses effets, elle sera poursuivie en 2009.

De plus, 10 000 € sont inscrits sur l'opération "participation au budget des collèges publics liée à la restauration scolaire". Cette dernière opération permet notamment des remboursements de frais de transport des élèves demi-pensionnaires des collèges publics vers les lieux de demi-pensions quand ceux-ci n'en sont pas équipés.

Opération "**nettoyage des vitres**" : 158 000 €

Notre Assemblée a décidé d'allouer une subvention d'un montant maximal de 2 000 € par collège pour le nettoyage des vitres inaccessibles (hall d'entrée, mezzanine, vantaux vitrés fixes,...). sur demande des établissements.. 93 collèges en ont bénéficié en 2008.

Je vous propose d'inscrire un crédit de 158 000 € pour cette opération.

Opération "**participation pour le collège de Puiseaux**" : 18 000 €

La participation du Département de Seine-et-Marne est demandée pour le collège de Puiseaux par le Département du Loiret comme le prévoit l'article L213-8 du code de l'Education qui institue une obligation de participation au financement des collèges situés hors du département de résidence des collégiens.

L'affectation définitive du montant réel dû par le Département de Seine-et-Marne se fera au vu de l'état des effectifs concernés et d'une convention qui nous sera proposée par ce Département en cours d'année.

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève à 14 356 000 € pour les dépenses de fonctionnement de l'enveloppe 2009 "participation aux budgets des collèges publics".

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Assurances pour le remboursement des sinistres des collèges	200 000
Remboursements divers	10 000
Total de l'enveloppe de recettes 2009	210 000

L'opération « assurances pour le remboursement des sinistres des collèges » concerne les recettes d'assurances prévues au titre de l'année 2009 à ce titre, soit, comme l'an passé, **200 000 €**.

L'opération « remboursements divers » comprend diverses recettes provenant du remboursement de frais engagés pour compte du Conseil Général par des collèges.

III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009"COLLEGES PUBLICS"

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Subvention pour l'équipement des collèges	390 000	330 000
Total de l'AP de dépenses 2009	390 000	330 000

Opération "**subvention pour l'équipement des collèges publics**" : 390 000 € dont 330 000 € de CP 2009.

Cette opération permettra d'allouer une subvention forfaitaire de 2 000 € à chaque collège éligible n'ayant pas une enveloppe de premier équipement en cours. Elle permet aux collèges de prendre directement en charge des achats dont la valeur unitaire est faible et qui ne peuvent pas être intégrés dans le cadre d'un marché public départemental.

Les collèges bénéficiant d'une dotation de complément et renouvellement peuvent demander la transformation d'une partie de cette dotation en subvention d'équipement forfaitaire de 2 000 €.

Enfin, depuis 2008, le Département participe à la prise en charge d'acquisitions d'équipements d'accès automatisé à la demi-pension pour les collèges publics.

RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Subvention pour l'équipement des collèges publics	2007	286 000	19 832
Subvention pour l'équipement des collèges publics	2008	310 000	24 000
Total des CP 2009			43 832

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 373 832 € pour les dépenses d'investissement du programme « collèges publics ».

B/ PROGRAMME " EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS"

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits proposés en 2009 pour l'équipement des collèges sur l'autorisation de programme 2009 sont de 1 785 500 € contre 1 725 500 € sur l'autorisation de programme 2008.

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009 "EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS"

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Premier équipement des collèges	460 000	310 000
Gros matériel de cuisine	1 000 000	750 000
Complément et renouvellement de l'équipement	850 000	700 000
Assurances pour les sinistres mobiliers des collèges	25 500	25 500
Total de l'AP de dépenses 2009	2 335 5000	1 785 500

Opération "**premier équipement des collèges**" : 460 000 € dont 310 000 € de CP 2009.

Cette AP a pour but la prise en charge de :

- une enveloppe de réhabilitation de SEGPA : Paul Langevin à Mitry-Mory ;
- une enveloppe pour 3 autres SEGPA dont les travaux de rénovation ne débiteront qu'en fin d'année 2009 : la vallée à Avon, Fernand Gregh à Champagne-sur-Seine, les Glacis à la Ferté-sous-Jouarre ;
- une enveloppe de préfiguration pour un collège provisoire type capacité 200 élèves à Saint-Germain-sur-Morin ;

- deux enveloppes de réhabilitation-extension pour faire face aux premières dépenses consécutives au démarrage des travaux aux collèges Gérard Philipe à Villeparisis et Paul Eluard à Montereau ;

- une enveloppe de reconstruction pour faire face aux premières dépenses consécutives au démarrage des travaux au collège Parc Frot à Meaux.

Opération "**gros matériel de cuisine**" : 1 000 000 € dont 750 000 € de CP 2009.

Le stock de demandes en cours de matériels relatifs au gros matériel de cuisine avoisine 1,7 M€. De plus, l'audit en conseil et sécurité alimentaire en cours de réalisation ne manquera pas de faire état de nécessaires travaux et d'acquisitions de nouveaux équipements conformes. Ainsi, l'AP "gros matériel de cuisine" 2009 est proposée à 1 M€. Les CP sont également revus à la hausse puisque 750 000 € sont inscrits dès 2009 contre 500 000 € en 2008.

En 2008, le Département a dépensé 834 769,62 € (toutes autorisations de programme confondues) pour assurer le remplacement de nombreux gros équipements de cuisine (lave-vaisselle, appareils de cuisson, armoires de froid, selfs) dans 39 collèges.

Opération "**complément et renouvellement d'équipement**" : 850 000 € dont 700 000 € de CP 2009.

Chaque année, les collèges publics qui n'ont pas eu une enveloppe de premier équipement depuis trois ans bénéficient de la procédure complément-renouvellement : il s'agit d'une dotation en nature d'une valeur de 4 100 € par an abondée de 3 100 € supplémentaires une année sur trois. Les collèges peuvent demander une partie de leur dotation sous forme d'une subvention forfaitaire de 2 000 € dont les crédits sont inscrits au programme "collèges publics", opération "subventions d'investissement aux collèges publics".

De plus, au titre de l'opération "complément et renouvellement", des crédits sont réservés au titre des opérations ponctuelles et affectés en fonction du reliquat disponible après la campagne de complément et renouvellement. Ceci a pour but de faire face aux besoins imprévisibles et urgents en équipements divers ou des situations spécifiques telles que, par exemple, l'installation de bâtiments démontables ou bien pour équiper des locaux ayant bénéficié d'aménagements réalisés en urgence par la Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges.

Enfin 100 000 € de CP 2009 sont réservés à l'acquisition de casiers pour le lancement de la première phase du programme "casiers" qui s'échelonne de 2009 à 2012. Un marché est en cours.

Opération "**assurances pour les sinistres mobiliers des collèges**" : 25 500 €

Le montant de cette opération, soit **25 500 €**, identique à celui de 2008 correspond à l'évaluation des dépenses de remplacement de matériels et mobiliers à la suite de sinistres dans les collèges.

RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Premier équipement des collèges	2006	830 000	84 000,46
Premier équipement des collèges	2007	720 000	230 501,11
Premier équipement des collèges	2008	775 000	200 000,00
Rénovation des SEGPA	2005	350 000	166 210,00
Complément et renouvellement	2008	900 000	140 144,93
Gros matériel de Cuisine	2008	1 190 000	390 000,00
Total des CP 2009			1 210 856,50

Outre les crédits de paiement des opérations dont la création est proposée à ce budget, il convient d'inscrire des crédits de paiement d'un montant de :

514 501,57 € pour les opérations "premier équipement des collèges" des années 2006, 2007 et 2008, afin d'achever ou de poursuivre l'équipement des collèges "René Barthélémy" de Nangis, "C. Monet" de Bussy-Saint-Georges, "Rosa Bonheur" du Châtelet-en-Brie, "Elsa Triolet" du Mée-sur-Seine, "Le Vieux Chêne" de Chessy, "Mon plaisir" à Crécy-la-Chapelle, "La Maillière" de Lognes, "Camille Saint Saens" de Lizy-sur-Ourcq, "Jacqueline de Romilly" de Magny-le-Hongre, "Pierre Brossolette" de Melun, "Paul Langevin" de Mitry-Mory, "Paul Eluard" de Montereau, "Parc Frot" de Meaux et "Gérard Philippe" de Villeparisis.

166 210 € sont affectés pour anticiper l'équipement des SEGPA des collèges dont la rénovation sera prochainement engagée. Elle concerne notamment les SEGPA "Jules Verne" à Provins et "Anceau de Garlande" à Roissy-en-Brie.

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 2 996 356,50 € pour les dépenses d'investissement du programme « équipement des collèges publics » contre 2 635 882,31 € en 2008.

C/ PROGRAMME "COLLEGES PRIVES ET ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISÉ"

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées concernent à la fois les collèges relevant du secteur privé sous contrat avec l'Etat et les établissements spécialisés reconnus comme annexes pédagogiques de lycées publics.

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009 "COLLEGES PRIVES ET ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE"

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Forfait externat des collèges privés pour la part consacrée aux Techniciens Ouvriers et de Service (TOS)	1 922 075
Participation aux budgets des collèges privés et des annexes pédagogiques	2 095 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	4 017 075

Opération "**Forfait externat des collèges privés pour la part consacrée aux Techniciens Ouvriers et de Service (TOS)**" : 1 922 075 €

L'article 82 paragraphe XI de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Départements la contribution forfaitaire des dépenses de rémunération des Techniciens Ouvriers et de Service (TOS) affectés à l'externat des élèves des collèges d'enseignement privé sous contrat d'association. Ce transfert est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

Le montant du forfait d'externat était établi depuis cette date après enquête au plan national à partir des rémunérations versées aux personnels non enseignants désignés aux articles L 213-2-1 du code de l'éducation (équivalents aux personnels ATTEE des collèges publics hors personnels de restauration) et était calculé sur la base des dépenses correspondantes de rémunération afférentes à l'externat des collèges. Les taux applicables en fonction des effectifs et des particularités (SEGPA, ...) étaient définis par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

Le barème administré par l'Etat n'est plus applicable en 2009. Il incombe désormais au Département de déterminer le mode de calcul de la contribution à verser à ce titre aux 19 collèges privés du Département. Pour 2009, je vous propose de reprendre les taux tels que définis dans l'arrêté du 13 mars 2008 du Ministère de l'Education nationale en y appliquant une évolution fonction de la progression du point d'indice constatée en 2008.

La compensation des charges transférées a été évaluée et calculée à partir de la moyenne actualisée des dépenses consacrées par l'Etat au cours des trois dernières années précédant ce transfert. Le montant de ce transfert s'élève à 1 922 075 € pour le Département de la Seine-et-Marne. La recette correspondante sera inscrite au titre de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA.) et figure sur le rapport budgétaire global.

Je vous propose d'inscrire en 2009 pour cette opération le montant du transfert de l'Etat soit 1 922 075 € qui pourra faire l'objet de demande complémentaire au cours de l'année 2009 dans les cas où le montant s'avérerait insuffisant.

Opération "**participation aux budgets des collèges privés et des annexes pédagogiques**" : 2 095 000 €

Conformément à l'article L151-3 du Code de l'Education, le Département a en charge le fonctionnement matériel des classes de collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat sur la base du coût accordé par collégien relevant de l'enseignement public, soit 216,80 € au titre de l'année 2008. Ce forfait d'externat "part matérielle" figure dans les dépenses départementales depuis la première loi de décentralisation du 22 juillet 1983.

Pour tenir compte des effectifs en hausse dans les collèges privés, je vous propose d'inscrire un crédit de 2 095 000 € en hausse de 2,9 % par rapport aux crédits inscrits au BP 2008.

Par ailleurs, la fondation Poidatz de Saint-Fargeau-Ponthierry, l'Institut Médico-Professionnel (IMPRO) de Villepatour à Presles-en-Brie, le Centre médical pédagogique pour adolescents de Neufmoutiers-en-Brie et le centre du Jard à Voisenon accueillent des collégiens dont l'état de santé requiert des soins ou une prise en charge spécifiques qui ne leur permettent pas de suivre leur scolarité dans un des collèges publics ou privés du Département. Chacun de ces établissements est rattaché pédagogiquement à un lycée public. C'est pourquoi, notre Assemblée a décidé de leur allouer des crédits sur la base du forfait d'externat.

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève à 4 017 075 € pour les dépenses de fonctionnement du programme "collèges privés et annexes de l'enseignement spécialisé ».

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009 "REMBOURSEMENTS INTERETS – COLLEGES PRIVÉS"

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Remboursement par les collèges des intérêts (avances)	81 148
Total de l'enveloppe de recettes 2009	81 148

Cette opération correspond au remboursement des intérêts des avances octroyées aux collèges privés au cours des exercices budgétaires de 1991 à 1997, en vue de la réalisation d'importants programmes de mise en sécurité, de rénovation et d'extension de leurs locaux. En 2009, ces remboursements concernent 4 avances pour un montant de 81 148 €.

Les recettes en capital sont présentées dans le présent rapport du titre IV - Recettes d'investissement.

III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009 "COLLEGES PRIVES ET ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISÉ"

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Subvention d'investissement aux collèges privés	200 000	120 000
Total de l'AP de dépenses 2009	200 000	120 000

Les aléas en matière de travaux ont pour conséquence de décaler systématiquement la consommation effective des crédits de subvention. C'est pourquoi je vous propose que les dossiers concernant des travaux d'entretien de faible montant continuent d'être subventionnés après leur réalisation sur présentation des factures.

Conformément à l'article L151-4 du Code de l'éducation, les dépenses liées à des travaux dans un établissement d'enseignement privé du second degré peuvent être subventionnées à hauteur maximale de 10 % des dépenses annuelles de l'établissement. Par ailleurs, le montant des subventions que le Conseil Général octroie est plafonné à 10% du montant TTC des travaux engagés.. En 2008, une hausse notable des subventions d'investissement est à souligner (total de l'AP 2008 fin 2008 : 345 656 €)

Je vous propose donc la création d'une autorisation de programme de 200 000 € avec des crédits de paiement de 120 000 € en 2009.

RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille l'opération de dépenses pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Subvention pour les travaux des collèges privés	2008	345 656	164 221
Total des CP 2009			164 221

Les crédits de paiement inscrits au titre de 2009 concernent principalement les travaux des collèges Nazareth à Voisenon, Sainte Marie à Meaux, Collège Libre à Juilly et Gasnier Guy à Chelles. En effet, les travaux commencés sur ces établissements en 2008 n'étant pas entièrement terminés bénéficieront de la participation du Département en 2009.

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 284 221 € pour les dépenses d'investissement du programme "collèges privés et annexes de l'enseignement spécialisé".

IV - RECETTES D'INVESTISSEMENT

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RECETTES 2009 "COLLEGES PRIVÉS"

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Remboursement par les collèges du capital (avances)	155 288	155 288
Total de l'AP de recettes 2009	155 288	155 288

Cette opération, d'un montant de 155 288 €, contre 230 106 € en 2008, correspond au remboursement, pour l'exercice 2009, de la part capital des avances qui ont été octroyées aux collèges privés et dont le remboursement des intérêts fait l'objet dans le présent rapport du titre "Recettes de fonctionnement".

D/ PROGRAMME "AIDES A LA PEDAGOGIE"

J'ai souhaité qu'à côté des compétences obligatoires que nous exerçons au bénéfice des collèges, le Conseil général s'attache à de nouvelles actions en faveur des pratiques pédagogiques en direction des collégiens. Je vous propose de reconduire en 2009 les dispositifs d'aides aux projets pédagogiques innovants créés en 2005 et de les compléter par de nouvelles actions destinées à l'accompagnement des collégiens en difficulté notamment par "l'aide à la réussite scolaire" et au renforcement de la participation à "Ecole Ouverte".

Par ailleurs, afin d'assurer l'égalité des chances entre les jeunes seine-et-marnais, je vous ai proposé de mettre en œuvre un plan d'Equipe pour les Techniques d'Information dans les Collèges (E.TIC). Ce plan E.TIC I dont le principe a été établi lors de l'adoption du budget primitif 2005 arrive à son terme fin 2010, l'objectif étant de maintenir un équipement récent et adapté dans chaque établissement, de contribuer à favoriser l'égalité d'accès aux ressources numériques, et de favoriser l'innovation pédagogique. Il est prévu de poursuivre ce plan et je propose l'ouverture d'une AP de 800 000 € dont 500 000 € de CP 2009 au titre de la préfiguration de ce futur plan.

En 2009, l'expérimentation et le développement de logiciels pour les collèges (opération ouverte au budget 2008) sera lancée avec notamment la mise en place du logiciel "Maths en poche" pour un montant de 110 000 €.

En complément de ce plan il vous est proposé de créer, en faveur des TICE, un dispositif à destination des nouveaux collèges qui ouvrent et qu'il convient bien évidemment d'équiper en conséquence.

Outre le plan E.TIC, une AP de 420 000 € (dont 210 000 € de CP en 2009) est proposée en vue d'équiper 14 SEGPA dès 2009 (en priorité celles en rénovation). Elles bénéficieront chacune d'un montant de 30 000 €.

Enfin, une enveloppe de 4 M€ d'AP est ouverte dans le cadre de la démarche Collège du XXIème siècle, affectée à des projets TICE, pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur informatique des collèges, adapté aux nouveaux usages.

I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009 "AIDES A LA PEDAGOGIE"

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Projets pédagogiques innovants	170 000
Aides à la réussite scolaire	50 000
Prix pour concours des collèges	1 500
Contribution du Département pour le fonctionnement du C.D.D.P.	100 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	321 500

En 2008, le montant total des crédits inscrits s'est élevé à 338 250 €, je vous propose d'inscrire pour 2009 des crédits à hauteur de 321 500 €.

Opération « **Projets pédagogiques innovants** » : 170 000 €

En 2008, les crédits consommés en faveur de la politique des actions pédagogiques innovantes en collèges se sont élevés à 136 925 € (198 projets retenus sur 254 présentés). Le bilan de la campagne 2008 reste positif avec un taux de subventionnement qui se maintient à plus de 78%.

Il convient de préciser que, pour la première fois, ont été recensés des avoirs détenus par des collèges sur des projets réalisés partiellement les années précédentes et que les sommes correspondantes ont été déduites de la subvention globale pour un montant de 7 775 €. Par ailleurs, 13 collèges n'ont pu répondre à l'appel à projets sur 2008.

L'appel à Projets pédagogiques innovants restant un levier reconnu - les participants à l'atelier Projet du 22 octobre 2008 dans le cadre de la réunion des Principaux l'ont rappelé - et essentiel à la poursuite de nombreuses actions à caractère prioritaire, transversal et innovant, je vous propose de maintenir ces crédits à 170 000 €.

Opération "**Aides à la réussite scolaire**": 50 000 €

Le collège est un terrain privilégié d'actions de prévention par rapport au décrochage scolaire. De nombreuses initiatives sont portées, notamment par le secteur associatif et bénévole. Le volet réussite éducative de la politique de la ville vient renforcer et coordonner l'action des acteurs locaux. L'action du Département s'inscrit dans le cadre des dispositifs existants.

A ce titre, "l'Ecole ouverte", pilotée par l'Inspection Académique et proposée par les collèges pendant les vacances scolaires, permet aux jeunes notamment en zones rurales, d'accéder à des activités sportives, culturelles ou artistiques. Une aide apportée aux établissements pour améliorer leur encadrement pendant ces périodes et assurer le transport des jeunes doit permettre d'encourager le développement de ces initiatives. Le dispositif a bien fonctionné en 2007 et 2008.

Je vous propose d'inscrire une enveloppe de 50 000 € pour soutenir ces actions d'aides à la réussite scolaire. Des actions de prévention de sécurité routière sont également menées dans les établissements et seront également financées par le biais de ces crédits.

Opération « **Prix pour concours** » : 1 500 €

Chaque année le Conseil général organise des manifestations afin de récompenser des lauréats ou des collèges qui ont participé avec succès à des prix ou des challenges (lauréats du concours général, ...). Pour cette opération je vous propose d'inscrire un crédit de 1 500 €.

Opération "**Contribution du Département pour le fonctionnement du CDDP**" :
100 000 €

Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de Seine et Marne (CDDP) a été créé à l'initiative conjointe du Conseil général de Seine-et-Marne et de l'Etat ; le Conseil général prenant en charge les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la structure, l'Etat assurant la rémunération du personnel. Cet organisme est chargé de développer des ressources pédagogiques et de les mettre à disposition des enseignants.

Le Département et le CRDP de l'Académie de Créteil ont signé une convention cadre qui formalise la collaboration entre le Département et le CDDP et permet l'évaluation et l'optimisation de l'usage qui est fait des participations départementales. Cette convention renforce également le partenariat entre le Département et le CDDP en développant des actions communes dans les domaines éducatifs retenus comme prioritaires par le Conseil Général.

Pour 2009, je vous propose de reconduire le montant de cette participation pour le fonctionnement du CDDP soit 100 000 €.

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève à 321 500 € pour les dépenses de fonctionnement.

II – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009 "AIDES A LA PEDAGOGIE "

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
1 ^{er} équipement T.I.C.E. du collège de Saint Germain sur Morin	60 000	30 000
1 ^{er} équipement T.I.C.E. SEGPA	420 000	210 000
Equipement C.D.D.P.	15 200	15 200
Préfiguration plan E.TIC II	800 000	500 000
TICE Collège du XXIème siècle	4 000 000	4 000 000
Total de l'AP de dépenses 2009	5 295 200	4 755 200

Opération "**1^{er} équipement TICE du collège de Saint Germain sur Morin**" : 60 000 € dont 30 000 € de CP 2009.

Jusqu'en 2006, les matériels pour les Techniques d'Information et de Communication pour l'Enseignement (TICE) des nouveaux collèges étaient acquis dans le cadre de la dotation de 1^{er} équipement.

Pour 2009, il vous est proposé de créer une opération « 1^{er} équipement TICE du collège de Saint Germain sur Morin » pour un montant de 60 000 €. Les crédits de paiement à hauteur de 30 000 € en 2009 et 2010 permettront d'équiper le collège dès l'ouverture de la préfiguration.

Depuis 2008, chaque année, une opération existe permettant d'attribuer à chaque collège neuf une dotation dédiée aux équipements TICE.

Opération "**1^{er} équipement TICE SEGPA**" : 420 000 € dont 210 000 € de CP 2009.

Outre l'opération "informatisation des collèges" lancée en 2006 et qui prendra fin en 2010, une AP de 420 000 € (dont 210 000 € de CP en 2009) est proposée en vue d'équiper 14 SEGPA dès 2009 (en priorité celles en rénovation). Elles bénéficieront chacune d'un montant de 30 000 €.

Opération « **Préfiguration Plan E.TIC II** » : 800 000 € dont 500 000 € de CP 2009.

Dans l'optique du plan ETIC II en cours de réflexion suite à la démarche collège du XXI^eème siècle, il est proposé l'ouverture d'une AP à hauteur de 800 000 € en 2009. Une opération de préfiguration sera réalisée sur 10 collèges pour laquelle 500 000 € de CP sont prévus en 2009

Opération "**Equipement CDDP**" : 15 200 €

Il vous est proposé de créer une opération "Equipement CDDP" pour un montant de **15 200 €**. Ces crédits permettront au CDDP d'acquérir de nouveaux équipements en vue de son installation dans de nouveaux locaux suite à la fermeture du site "Capitaine Bastien".

Opération "**TICE Collège du XXIème siècle**" : 4 000 000 €

Une enveloppe de 4 M€ est ouverte dans le cadre de la démarche Collège du XXIème siècle, affectée à des projets TICE.

RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2009 En €
1 ^{er} équipement TICE du collège de Chessy	2007	170 000	50 000
T.I.C.E. et informatisation des collèges (E.TIC I)	2006	5 500 000	1 200 000
Equipement du CDDP	2008	7 600	3 000
Expérimentation et développement de logiciels pour les collèges	2008	390 000	190 000
Maths en Poche	2008	110 000	110 000
Total des CP 2009			1 553 000

Le montant des crédits de paiement de cette opération "**TICE et informatisation collèges publics**" s'élève à 1 200 000 € pour 2009.

Au terme de l'enquête menée en 2005, le Conseil Général s'est fixé dans le cadre du plan E.TIC (Plan d'Equipement en Techniques d'Information dans les Collèges) l'objectif de doter chaque collège, d'ici 2010, de l'équivalent d'un ordinateur de moins de cinq ans pour 10 élèves.

Ce plan d'une durée de 5 ans, bénéficie d'une autorisation de programme de 5,5 millions d'euros TTC, soit l'équivalent de 1 300 postes fixes mis chaque année à disposition des collèges. La maintenance des systèmes applicatifs continue de relever de la compétence du Ministère de l'Education Nationale. Le Département a intégré dans l'acquisition des équipements du plan E.TIC une garantie totale (pièces et main d'œuvre) sur site tout au long de leur période de service (5ans). Celle-ci déchargera les collèges des opérations de maintenance matérielle.

Il a été laissé la possibilité aux collèges d'utiliser leur dotation du plan E.TIC pour l'acquisition de matériels numériques autres que des ordinateurs tels que : ordinateurs portables, chariots multimédias, vidéo-projecteurs, caméscopes, appareils photographiques numériques et tableaux interactifs.

Enfin, l'opération "premier équipement TICE Chessy" datant de 2007 est encore active afin d'achever l'équipement en TICE de ce collège suite à son extension qui a eu lieu en 2008.

Une opération "Expérimentation et développement des logiciels pour les collèges" avait été créée en 2008 pour un montant de 500 000 €. Cette opération a été scindée en deux pour prendre en compte le lancement et le développement du logiciel « Maths en poche » dans les collèges seine et marnais pour un montant de 110 000 €. Le solde de l'opération servira à développer de nouveaux logiciels et programmes qui pourront être choisis pour des tests avant toute généralisation éventuelle.

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 6 308 200 € contre 1 372 600 € pour les dépenses d'investissement du

programme "Aides à la pédagogie". Cette hausse montre la volonté du Département d'agir en faveur de la pédagogie des établissements.

E/ PROGRAMME "AIDES A LA SCOLARITE DES COLLEGIENS"

Ce programme regroupe :

- les aides à la scolarité et les aides à la restauration scolaire pour 4 100 000 €
- les bourses au mérite pour 256 000 €
- la recette des participations des familles à la restauration d'un montant de 3 405 600 €

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009
"AIDES A LA SCOLARITE DES COLLEGIENS"

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Aides à la restauration scolaire	2 650 000
Aides à la scolarité	1 450 000
Bourses au mérite	256 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	4 356 000

En 2008, 4 306 000 € ont été inscrits au titre des différentes aides à la scolarité. La progression des crédits inscrits est de 1,16 % atteignant 4 356 000 €.

Opération « **aides à la restauration scolaire** » : 2 650 000 €

Au budget 2008, l'Assemblée départementale avait inscrit un crédit de 2 600 000 € pour cette opération.

Les dispositions en faveur de la restauration scolaire sont maintenant bien connues des familles seine-et-marnaises. Par conséquent, le nombre d'élèves qui bénéficient de cette aide est en progression constante : en 2008, il approchait les 10 000 bénéficiaires. Pour mémoire, en 2005 ils étaient 5 820 bénéficiaires et 8 570 en 2006.

Cette augmentation des bénéficiaires correspond également à une augmentation des demi-pensionnaires (46 429 demi-pensionnaires en 2005, 47 108 en 2006, 47 739 en 2007 et 49 083 pour l'année scolaire 2007/2008). Ainsi, l'aide à la restauration scolaire (ARS) participe à l'accessibilité des collégiens au service de demi-pension.

Afin d'ajuster les crédits aux réalisations antérieures et en fonction de la progression des effectifs de demi-pensionnaires, je vous propose d'inscrire 2 650 000 € au titre de l'année 2009.

Opération « **aides à la scolarité** » : 1 450 000 €

Plus de 17 000 dossiers ont été déposés au titre des aides à la scolarité, pour l'année scolaire 2007/2008 contre 16 500 environ pour l'année précédente.

A ce jour, 16 500 demandes d'aides à la scolarité sont en cours d'instruction. Je vous propose d'inscrire un crédit de 1 450 000 € pour cette opération, à l'identique de la somme inscrite en 2008.

Opération « **bourses au mérite** » : 256 000 €

En 2006, la suppression de la prise en compte systématique du mérite scolaire pour l'attribution des aides à la scolarité a été remplacée par une bourse au mérite distincte des aides à la scolarité et reconnue comme telle, sous conditions de ressources parentales inférieures à un quotient familial de 6 000 €. Elle est attribuée sur proposition de l'équipe éducative au regard de la qualité des résultats scolaires, du comportement et de la motivation. Cette aide départementale est plafonnée à une bourse par division pour chaque établissement.

En 2007/2008, 2 585 collégiens ont reçu une récompense au mérite pour les collégiens boursiers .

Pour cette opération, je vous propose d'inscrire un montant identique à celui du budget primitif 2008 soit 256 000 €

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève à 4 356 000 € pour les dépenses de fonctionnement de l'enveloppe 2009.

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Participation des familles	3 405 600
Total de l'enveloppe de recettes 2009	3 405 600

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, la gestion du Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat est transférée du Ministère de l'Education Nationale aux collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2006. Notre Assemblée a décidé lors de sa séance du 16 décembre 2005 les critères et les modalités de versement de cette recette qui est le produit des participations des familles au titre des personnels de restauration.

Compte tenu des dispositions prévues par la loi de finances pour 2006, l'affectation aux départements de la participation financière des familles, précédemment affectée au FARPI, fait l'objet d'une minoration de la part de la taxe sur les conventions d'assurances versée aux départements au titre des transferts de compétences, sur la base du montant perçu par le FARPI en 2004.

En 2008, le montant des cotisations versées par les familles s'est élevé à 3 119 208 €

Je vous propose d'inscrire sur l'opération « participation des familles » de l'exercice 2009, un crédit de 3 405 600 € pour tenir compte de l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires et du pourcentage maximal d'augmentation des tarifs des repas servis aux collégiens autorisés par la délibération de notre assemblée en date du 27 juin 2008 fixé à 3,2 %.

En conclusion, je vous propose de délibérer sur le projet ci-joint relatif aux créations d'opérations en investissement, et l'enveloppe de subvention proposée à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2009 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/01 des rapports soumis à la commission
N° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : MME DELESSARD
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. MOUTON
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Mars 2009

OBJET : Collèges publics et privés - Budget primitif 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création sur les autorisations de programme 2009 des opérations suivantes :

- sur le programme "collèges publics"

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Subvention pour l'équipement des collèges	390 000
Total de l'AP de dépenses 2009	390 000

- sur le programme "équipement des collèges publics"

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Premier équipement des collèges	460 000
Gros matériel de cuisine	1 000 000
Complément et renouvellement de l'équipement	850 000
Assurances pour les sinistres mobiliers des collèges	25 500
Total de l'AP de dépenses 2009	2 335 500

- sur le programme "collèges privés et annexes de l'enseignement spécialisé"

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Subvention d'investissement aux collèges privés	200 000
Total de l'AP de dépenses 2009	200 000

- sur le programme «aides à la pédagogie » :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
1 ^{er} équipement T.I.C.E. du collège de Saint Germain sur Morin	60 000
1 ^{er} équipement T.I.C.E. SEGPA	420 000
Equipement C.D.D.P.	15 200
Préfiguration plan E.TIC II	800 000
TICE Collège du XXI ^{ème} siècle	4 000 000
Total de l'AP de dépenses 2009	5 295 200

Article 2 : d'approuver le montant de l'enveloppe de subventions suivante :

Enveloppe de subvention	A répartir ultérieurement	BP 2009 en €
Aides au soutien scolaire	Assemblée départementale	50 000

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

